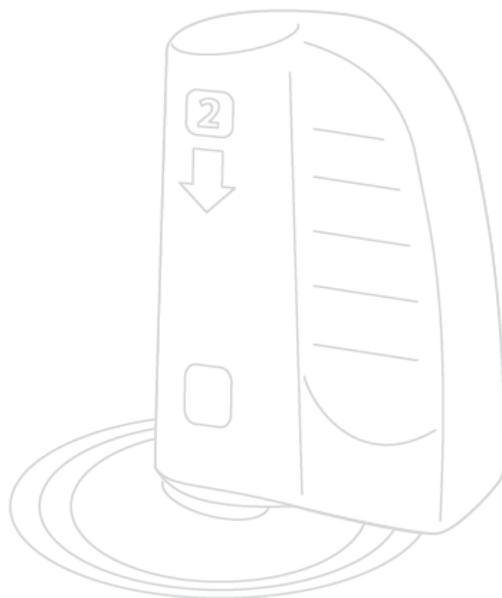




Rapport financier semestriel

Semestre clos au 30 juin 2021



Crossject Société anonyme à Conseil d'administration

Siège social : 6 rue Pauline Kergomard, 21000 Dijon

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Signature d'un accord de licence avec Eton Pharmaceuticals pour ZENEO® Hydrocortisone

Le premier semestre a été notamment marqué par la signature de l'accord de licence pour les Etats-Unis et le Canada avec Eton Pharmaceuticals concernant ZENEO® Hydrocortisone¹. Après l'accord de distribution de ZENEO® Midazolam signé en juillet 2019 avec Desitin, ce nouveau contrat démontre la confiance des laboratoires dans le dispositif innovant ZENEO® mais aussi dans la maturité technique de l'outil industriel. Cette signature concrétise les effets de la création de la filiale américaine de Crossject en 2020, qui facilite l'accès aux marchés nord-américains.

Ce contrat a permis à Crossject d'encaisser 0,5 M\$ et Eton Pharmaceuticals a mis sous séquestre 0,5 M\$ complémentaires à verser au prochain jalon de développement ; d'autres jalons de versement sont prévus à hauteur de 4 M\$ jusqu'à l'octroi des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM).

Pour mémoire, ZENEO® Hydrocortisone répond à un besoin médical non satisfait en cas d'insuffisances surrénaliennes aiguës qui, si elles ne sont pas prises en charge rapidement, peuvent être fatales. Eton Pharmaceuticals est responsable de toutes les activités réglementaires et commerciales, y compris les dépôts d'AMM et les frais afférents, la distribution et la promotion. Crossject est responsable des activités de développement clinique et de fabrication.

Réponse à l'appel d'offres de la BARDA² en juillet

Crossject a déposé sa réponse à l'appel d'offres de la BARDA cet été. La date d'attribution n'est pas connue à ce jour. Crossject informera le marché du résultat de l'appel d'offres.

Cet appel d'offres porte sur la poursuite du développement d'un auto-injecteur de Midazolam 10mg, le développement d'une nouvelle dose pédiatrique, et la fourniture de jusqu'à 776,000 unités en remplacement des auto-injecteurs de diazépam du stock stratégique CHEMPACK.

Trois développements prioritaires pour le dépôt des dossiers d'AMM : ZENEO® Midazolam, ZENEO® Hydrocortisone, et ZENEO® Adrénaline

Au sein de son portefeuille de médicaments en développement, Crossject priorise le développement de ZENEO® Midazolam (crise d'épilepsie), ZENEO® Hydrocortisone (crise de l'insuffisance surrénalienne aiguë) et ZENEO® Adrénaline (choc anaphylactique). S'appuyant sur un injecteur sans aiguille ZENEO® fiable et un outil industriel opérationnel, la Société peut concentrer ses travaux sur les éléments constitutifs des dossiers d'AMM, en particulier la production des divers lots nécessaires au dépôt des dossiers réglementaires et aux études cliniques de bioéquivalence.

Concernant ZENEO® Midazolam, le dernier lot destiné au lancement de l'étude de bioéquivalence a été produit. L'étude devrait être lancée en fin d'année. Cette étude vise à démontrer la bioéquivalence entre une injection intramusculaire administrée par seringue munie d'une aiguille et celle réalisée avec ZENEO®.

Concernant ZENEO® Adrénaline, Crossject poursuit son programme de développement : les lots techniques ont été réalisés et les tests de stabilité sont en cours.

Outre ses médicaments prioritaires, Crossject poursuit le développement du reste de son portefeuille de médicaments (ZENEO® Naloxone, ZENEO® Terbutaline, ZENEO® Sumatriptan,

¹ : Cf. communiqué de presse publié le 15 juin 2021.

² : Biomedical Advanced Research and Development Authority.

ZENEO® Apomorphine, et ZENEO® Methotrexate), en adoptant une démarche pragmatique de gestion des ressources en fonction des opportunités commerciales.

Pour mémoire, l'obtention d'une AMM pour un médicament ZENEO® nécessite de déposer aux autorités de santé un dossier intégrant différents lots de ZENEO® **représentatifs de la production commerciale**. 5 à 6 lots ZENEO® doivent donc être produits par médicament, et donc pour chaque dépôt de dossier d'AMM : lots techniques, lots cliniques, lots d'enregistrement avec des temps de production qui leur sont propres. L'outil industriel de Crossject est dimensionné pour la production des lots nécessaires au dépôt des dossiers d'AMM et au début de la production commerciale.

Autres points d'avancement

En complément de ces nouvelles étapes, Crossject a renforcé au premier semestre son partenariat avec Cenexi pour continuer la montée en puissance progressive de la production industrielle de ZENEO®.

Enfin, la démarche de certification volontaire ISO 13485 se poursuit. Pour être conforme aux attentes de la FDA³ qui porte à 99,999% le taux de fiabilité des auto-injecteurs et démontrer la haute qualité de son médicament, Crossject a lancé la production d'un lot supplémentaire de ZENEO® Midazolam en début d'année. L'audit portant sur un cycle complet de production de ZENEO®, le délai de restitution de cet audit a été rallongé.

Perspectives

Depuis début 2021, Crossject a réalisé un certain nombre des objectifs qu'elle s'était fixés en début d'année : poursuite de la production des unités de ZENEO® pour les besoins des dossiers de demande d'AMM, réponse à l'appel d'offres de la BARDA, signature d'un accord commercial pour les Etats-Unis. Crossject avait également dans sa feuille de route 2021 la réalisation de l'étude clinique de bioéquivalence pour au moins un produit de son portefeuille. La Société sera en mesure de lancer cette étude d'ici la fin de l'année.

Dans les prochains mois, forte de ces dernières avancées, Crossject va poursuivre le déploiement de sa stratégie en se concentrant désormais sur deux axes :

- Poursuivre l'avancement de ses travaux sur les éléments constitutifs des dossiers d'AMM
- Signer de nouveaux accords commerciaux, en continuant à prioriser l'Amérique du Nord.

³ Food and Drug Administration

SOMMAIRE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	2
I. BILAN ACTIF	6
II. BILAN PASSIF	7
III. COMPTE DE RESULTAT	8
IV. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	10
V. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	11
1. INFORMATIONS GENERALES.....	11
2. EVENEMENTS MARQUANTS	11
a) <i>Crise sanitaire</i> :	11
b) <i>Opérations en capital</i> :.....	11
c) <i>Autres évènements marquants</i> :.....	11
3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	12
a) <i>Immobilisations incorporelles</i>	12
b) <i>Immobilisations corporelles</i>	13
c) <i>Immobilisations financières</i>	13
d) <i>Stocks et travaux en cours</i>	13
e) <i>Créances</i>	13
f) <i>Valeurs mobilières de placement</i>	13
g) <i>Opérations en devises étrangères</i>	14
h) <i>Provisions</i>	14
i) <i>Provisions pour indemnité de fin de carrière</i>	14
j) <i>Avances remboursables accordées par des organismes publics</i>	14
k) <i>Reconnaissance du chiffre d'affaires</i>	14
l) <i>Résultat courant – Résultat exceptionnel</i>	14
m) <i>Subventions reçues</i>	14
n) <i>Charges de sous-traitance</i>	15
o) <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	15
4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES.....	15
a) <i>Valeur brute des frais de recherche & développement</i>	15
b) <i>Valeur brute des immobilisations Incorporelles</i>	15
c) <i>Valeur brute des immobilisations corporelles</i>	15
d) <i>Valeur brute des immobilisations Financières</i>	16
e) <i>Amortissements</i>	16
f) <i>Dépréciation d'immobilisations financières</i>	16
5. STOCKS DE MATIERES PREMIERES ET EN COURS DE PRODUCTION	17
6. CREANCES	17
a) <i>Etat des créances de l'actif immobilisé</i>	17
b) <i>Etat des créances de l'actif circulant</i>	17
c) <i>Provisions pour dépréciation</i>	17
7. DISPONIBILITES.....	17
8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET CHARGES A REPARTIR	18
9. CAPITAUX PROPRES	18
a) <i>Composition du capital social</i>	19
b) <i>Instruments financiers dilutifs</i>	19
i. BSA	19

ii.	BSAANE	19
iii.	Augmentation de capital réservée	20
iv.	Actions gratuites	20
v.	Obligations convertibles.....	20
vi.	Répartition du capital après dilution.....	21
c)	<i>Résultat par action</i>	21
10.	AUTRES FONDS PROPRES - AVANCES CONDITIONNEES	21
11.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22
12.	ECHEANCE DES DETTES A LA CLOTURE.....	22
13.	EMPRUNTS DIVERS	22
a)	<i>Caractéristique du financement</i>	22
b)	<i>Garantie du financement</i>	23
14.	CHARGES A PAYER.....	23
15.	PRODUITS CONSTATES D’AVANCE	23
16.	PRODUITS D’EXPLOITATION.....	24
a)	<i>Production immobilisée</i>	24
b)	<i>Subventions</i>	24
c)	<i>Reprise de provisions et Transfert de charges</i>	24
17.	RESULTAT FINANCIER	24
18.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	25
19.	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	25
20.	ENGAGEMENTS REÇUS	25
a)	<i>Contrat de licence ZENEO® Méthotrexate Chine</i>	25
b)	<i>Contrat de licence ZENEO® Midazolam Allemagne</i>	25
c)	<i>Contrat ZENEO® Hydrocortisone</i>	25
21.	ENGAGEMENTS DONNES.....	26
a)	<i>Sofigexi</i>	26
b)	<i>Schott AG</i>	26
c)	<i>Contrat de licence ZENEO® Adrénaline</i>	26
d)	<i>Contrat de licence ZENEO® Midazolam Allemagne</i>	26
e)	<i>Contrat de distribution et de promotion ZENEO® Hydrocortisone USA/Canada</i>	26
f)	<i>Indemnités</i>	26
g)	<i>Programmes Investissements d’avenir – Projets industriels d’AVENIR (PIAVE)</i>	27
h)	<i>Acquisition d’un site industriel</i>	27
i)	<i>Nantissement</i>	28
22.	PARTIES LIEES.....	28
a)	<i>Rémunération des dirigeants</i>	28
b)	<i>Transactions avec les parties liées</i>	28
23.	EFFECTIFS DE CLOTURE.....	28
24.	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	28
25.	COMPTES CONSOLIDES.....	29
26.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE	29

I. Bilan Actif

ACTIF	30/06/2021 (6 mois)	31/12/2020 (12 mois)	Variation		
<i>Présentation en Euros</i>					
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	22 698 140	14 724 705	7 973 436	7 527 936	445 499
Concessions, brevets, droits similaires	20 438 079	20 429 732	8 347	0	8 347
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	201 904	182 108	19 796	8 717	11 079
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	75 240		75 240	75 240	0
Constructions	3 714 090	810 060	2 904 030	2 992 418	-88 387
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 586 064	5 064 831	1 521 234	1 706 924	-185 690
Autres immobilisations corporelles	984 408	556 086	428 322	393 562	34 759
Immobilisations en cours	1 892 655		1 892 655	1 587 149	305 506
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	109 091		109 091	109 091	0
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 562 230	1 107 730	454 500	459 750	-5 250
Prêts					
Autres immobilisations financières	31 200		31 200	46 200	-15 000
TOTAL (I)	58 293 102	42 875 252	15 417 850	14 906 987	510 863
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	1 687 623	315 339	1 372 284	916 848	455 436
En-cours de production de biens	1 451 859	1 034 857	417 002	608 425	-191 423
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	227 453		227 453	266 815	-39 362
Clients et comptes rattachés		0	0	0	0
Autres créances					
. Personnel	1 000		1 000	300	700
. Organismes sociaux	6 404		6 404	0	6 404
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 134 437		1 134 437	1 914 991	-780 554
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	447 154		447 154	735 694	-288 540
. Autres	280 312		280 312	5 435 147	-5 154 836
Capital souscrit et appelé, non versé			0	0	
Valeurs mobilières de placement	154 044		154 044	144 207	9 837
Disponibilités	9 050 183		9 050 183	8 132 902	917 281
Instruments financiers à terme et jetons détenus			0	0	
Charges constatées d'avance	178 603		178 603	156 821	21 782
TOTAL (II)	14 619 072	1 350 196	13 268 876	18 312 151	-5 043 276
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	350 260		350 260	371 234	-20 974
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	73 262 434	44 225 448	29 036 986	33 590 373	-4 553 387

II. Bilan Passif

PASSIF	30/06/2021	Exercice précédent	Variation
	(12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	
<i>Présentation en Euros</i>			
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 388 088)	2 587 460	2 389 613	197 847
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5 708 108	7 210 010	-1 501 903
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	0	0	
Autres réserves			
Report à nouveau	-3 979 760	-885 709	-3 094 051
Résultat de l'exercice	-5 449 813	-9 844 051	4 394 238
Subventions d'investissement	701 327		701 327
Provisions réglementées			0
Résultat de l'exercice précédent à affecter			0
TOTAL (I)	-432 678	-1 130 136	697 458
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	6 917 474	5 948 853	968 621
Autres fonds propres - avances conditionnées TOTAL (II)	6 917 474	5 948 853	968 621
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	573 000	547 000	26 000
Provisions pour charges	258 621	258 621	0
TOTAL (III)	831 621	805 621	26 000
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	5 052 287	5 258 227	-205 940
Autres Emprunts obligataires	0	5 240 004	-5 240 004
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			0
. Emprunts	7 905 279	7 956 284	-51 005
. Découverts, concours bancaires			0
Emprunts et dettes financières diverses			0
. Divers	2 693 213	2 608 914	84 299
. Associés			0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 211 520	2 354 877	-143 357
Dettes fiscales et sociales			0
. Personnel	511 502	480 101	31 401
. Organismes sociaux	500 647	652 684	-152 037
. Etat, impôts sur les bénéfices			0
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	488	7 178	-6 690
. Etat, obligations cautionnées			0
. Autres impôts, taxes et assimilés	70 218	77 660	-7 442
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 712 412	3 209 386	-496 973
Autres dettes	20 836	11 519	9 316
Instruments financiers à terme			0
Produits constatés d'avance	42 167	109 200	-67 033
TOTAL (IV)	21 720 569	27 966 035	-6 245 466
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	29 036 986	33 590 372	-4 553 387

III. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	30/06/2021 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2020	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
<i>Présentation en Euros</i>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services			412 269	0	412 269	N/S
Chiffres d'affaires Nets			412 269	0	412 269	N/S
Production stockée			131 964	37 252	94 712	254%
Production immobilisée			2 481 666	1 756 173	725 493	41%
Subventions d'exploitation			111 116	30 000	81 116	270%
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			38 982	262 628	-223 646	-85%
Autres produits			12	69	-57	-82%
Total des produits d'exploitation (I)			3 176 010	2 086 122	1 089 888	52%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)			-58 000	0	-58 000	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			780 646	285 008	495 638	174%
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-477 795	0	-477 795	N/S
Autres achats et charges externes			2 955 206	2 120 346	834 860	39%
Impôts, taxes et versements assimilés			104 965	104 712	252	0%
Salaires et traitements			2 163 940	2 022 609	141 331	7%
Charges sociales			952 131	793 440	158 692	20%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 387 286	2 041 150	346 136	17%
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			417 941	43 535	374 406	860%
Dotations aux provisions pour risques et charges			0	23 130	-23 130	-100%
Autres charges			153 881	284 585	-130 704	-46%
Total des charges d'exploitation (II)			9 380 202	7 718 515	1 661 687	22%
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-6 204 192	-5 632 393	-571 799	10%
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			13 435	18 711	-5 276	-28%
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	47 250	-47 250	-100%
Différences positives de change			369	544	-176	-32%
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			13 804	66 505	-52 702	-79%
Dotations financières aux amortissements et provisions			5 250			
Intérêts et charges assimilés			251 520	247 106	4 414	2%
Différences négatives de change			926	592	334	56%
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			257 696	247 698	4 748	2%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-243 893	-181 193	-57 449	32%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-6 448 085	-5 813 586	-629 248	11%

Suite du Compte de résultat	du 01/01/2021 au 30/06/2021	Exercice précédent 30/06/2020	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50 070	60 931	-10 861	-18%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 270		15 270	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	65 339	60 931	4 408	7%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 514	70 294	-66 780	-95%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	26 000		26 000	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	29 514	70 294	-40 780	-58%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	35 826	-9 363	45 189	-483%
Participation des salariés (IX)	0	0	0	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)	-962 446	-564 799	-397 647	70%
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 255 153	2 213 558	1 041 595	47%
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	8 704 966	7 471 708	1 233 257	17%
RESULTAT NET	-5 449 813	-5 258 150	-191 663	4%

IV. Tableau de flux de trésorerie

	30/06/2021	31/12/2020
Résultat net	-5 450	-9 844
Amortissements et provisions	2 822	4 897
Plus-values de cession, nettes d'impôts		
Autres produits et charges calculées	-14	-33
Capacité d'autofinancement	-2 642	-4 980
Variation du besoin en fonds de roulement	13	-482
(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 629	-5 462
Acquisition d'immobilisations	-2 903	-6 096
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts		
(2) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 903	-6 096
Augmentation de Capital		
Remboursement OC		-80
Emprunt Obligataire	5 240	5 240
Emprunt		
Souscription emprunt	130	6 000
Remboursement emprunts	-97	-135
Dettes sur immobilisation	-497	695
Subvention d'investissement	716	
Avances remboursables et subvention d'investissement	967	210
(3) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 459	11 930
Variations de trésorerie (1)+(2)+(3)	927	372
Trésorerie d'ouverture	8 277	7 905
Trésorerie de clôture	9 204	8 277

V. Annexes aux états financiers

1. Informations générales

La société Crossject est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est Parc Mazen-Sully, 6 rue Pauline Kergomard – 21000 Dijon. Les comptes au 30 juin 2021 ont été arrêtés par le directoire du 20 septembre 2021 et présentés au conseil de surveillance le 21 septembre 2021.

2. Evénements marquants

a) Crise sanitaire :

Depuis le début de la crise sanitaire, Crossject a déployé une série de mesures et d'outils dans l'intérêt de ses salariés et de la société :

- La pratique du télétravail qui a permis d'assurer un grand nombre d'activités dans des conditions optimales pendant la période de confinement. Aujourd'hui, le télétravail subsiste pour les activités qui le permettent. La protection des équipes qui doivent assurer leurs activités sur site reste une priorité,
- La mise en place d'outils collaboratifs permettant de maintenir les échanges et la communication entre les équipes.

Bien que le niveau d'incertitudes lié à la crise du Covid-19 reste élevé et que Crossject ne peut toujours pas s'engager sur un calendrier de dépôts des dossiers de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), la société ne constate pas de difficultés majeures dans la poursuite de ses activités. La stratégie visant à privilégier des partenaires et fournisseurs géographiquement aussi proches que possible continue de démontrer ainsi son efficacité.

b) Opérations en capital :

- En avril 2021, Crossject a encaissé 5,2 M€ suite à l'émission de 5 402 063 obligations convertibles par conversion des obligations simples émises en décembre 2020
- Au cours du semestre, 1 978 465 actions ont été créées par conversion de 5 615 000 obligations « OC1223 » émises en décembre 2020
- Au 30 juin 2021, 5 189 126 obligations ne sont pas converties compte tenu des obligations convertibles émises en décembre 2020 et des deux opérations décrites ci-dessus.

c) Autres événements marquants :

- En février 2021, Crossject a obtenu 1.432 M€ de subvention dans le cadre du plan de relance. Cette aide, accordée par l'Etat et opérée par Bpifrance a été versée à hauteur de 50% (716 K€) en juin 2021. Le solde sera versé au terme des investissements.
- En février 2021, Crossject a perçu le solde de l'aide relative au PIAVE, soit 1M€.
- En mai 2021, Crossject a perçu le remboursement du CIR 2020 pour 1.7 M€.
- Au cours du 1^{er} semestre 2021, la société a opté pour le report et l'amortissement sur 4 ans de 4 M€ (sur 6 M€) des échéances des Prêts Garantis par l'Etat. Les 2 M€ restants étant à échéance au 31/12/2021.
- En juin 2021, Crossject a signé un accord de licence pour les Etats-Unis et le Canada avec Eton Pharmaceuticals concernant ZENEO® Hydrocortisone. Ce contrat a permis à Crossject

d'encaisser 0.5 M\$ et Eton Pharmaceuticals a mis sous séquestre 0.5 M\$ complémentaire à verser au prochain jalon de développement.

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général français (règlement ANC 2014-03) selon les mêmes règles que celles utilisées à la clôture des exercices précédents. Ils respectent le principe de continuité d'exploitation, compte tenu du soutien continu de ses actionnaires. Avec sa trésorerie actuelle et les différents financements à recevoir en 2021, Crossject estime disposer à ce jour d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des 12 prochains mois.

Ces comptes impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant la période. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût historique. Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée d'utilisation adaptée à leur nature :

- Brevets acquis le 1er Janvier 2002 : 2, 10 ou 15 ans.
- Logiciels de gestion : 1 à 5 ans.
- Droits d'utilisation sur une ligne industrielle : 18 mois
- Frais de développement amortis : 4 ans

A chaque clôture, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur, une analyse détaillée de chaque immobilisation est effectuée afin de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations, des mises au rebut ou une revue du plan d'amortissement si nécessaire. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation sera réalisé en fonction des prévisions budgétaires.

Frais de recherche et développement

Depuis l'exercice 2011, l'option pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles des frais de recherche et développement est appliquée dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les frais de développement sont ainsi activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de développement et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable. Ils comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts de sous-traitance liés. Ils sont inscrits à l'actif dès que la société a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée de 4 ans. A chaque clôture, les perspectives de ventes futures sont analysées afin de vérifier qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations ou une revue du plan d'amortissement.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation courantes au fur et à mesure de leur engagement.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée d'utilisation adaptée à leur nature. Les taux d'amortissement sont compris entre 4 et 25 % à l'exception de certains moules de recherche amortis sur 12 mois.

A chaque clôture, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur, une analyse détaillée de chaque immobilisation est effectuée pour procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations, des mises au rebut ou une revue du plan d'amortissement si nécessaire. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation sera réalisé en fonction des prévisions budgétaires.

c) Immobilisations financières

Elles correspondent principalement aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP. Ces actions sont évaluées au dernier cours de bourse de l'exercice clos et donnent lieu, le cas échéant, à une dépréciation ou une reprise de dépréciation. Les autres immobilisations financières correspondent aux titres des filiales ainsi qu'à des dépôts de garantie.

d) Stocks et travaux en cours

Le stock est évalué au titre de la période selon la méthode FIFO au coût d'achat ou au coût de production selon la nature des produits.

Le stock de produits semi-finis est déprécié à la clôture de la période selon la qualité de la production.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif correspondant à la période au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité. A la clôture de chaque exercice si l'évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée. En cas de plus-value latente, le montant n'est pas comptabilisé en produit.

g) Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

h) Provisions

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les risques éventuels ou les demandes de tiers dont le management en coordination avec les avocats de la société estime qu'elles ne reposent sur aucun fondement juridique ne donnent pas lieu à provision. Cf. §11.

i) Provisions pour indemnité de fin de carrière

La provision relative aux indemnités de départ en retraite figure au passif du bilan sur la base des droits acquis au 31 décembre 2020. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière en retenant comme hypothèses :

- Indemnités prévues par la convention de la chimie
- Table de *Turn Over* nationale
- Table de mortalité provisoire (2016-2018)
- Taux de croissance des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 0.33 %

j) Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « autres fonds propres – avances conditionnées ».

k) Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société est encore dans sa phase de développement et ne dégage pas encore de revenus récurrents.

La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan.

l) Résultat courant – Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des provisions et reprises de provisions pour risque et charge.

Pour déterminer le résultat exceptionnel société retient la conception issue de la liste de comptes du PCG (230-1).

m) Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les subventions d'investissement sont enregistrées au passif du bilan, et reprise au rythme des amortissements des immobilisations financées.

n) Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « valeurs mobilières de placement », « instruments de trésorerie » et « disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les soldes créditeurs bancaires et les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent sont déduits de cette somme lorsqu'ils correspondent à des découverts momentanés.

4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Au cours de la période, aucun test de dépréciation n'a été mené, aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié.

a) Valeur brute des frais de recherche & développement

	A l'ouverture	Augmentation	transfert de poste	A la clôture
Frais recherche & développement	20 264	2 434	0	22 698

b) Valeur brute des immobilisations Incorporelles

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne	425	9		434
Autres immobilisations incorporelles	185	17		202
TOTAL	20 614	26	0	20 640

c) Valeur brute des immobilisations corporelles

	A l'ouverture	Augmentation	transfert de poste	A la clôture
Terrain	75			75
Construction	3 714			3 714
Matériels et outillage	6 529	57		6 586
Agencements	466	67		533
Matériels de Bureau et mobilier	423	29		452
Immobilisations en cours	1 587	305		1 892
TOTAL	12 794	458	0	13 252

En 2020, Crossject a investi dans le renouvellement de ses moules et outillages industriels dont les mises en service sont prévues pour 2021 et 2022 (moules de buses notamment).

d) Valeur brute des immobilisations Financières

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres en Autocontrôle	1 562			1 562
Titres Crossject Pharma	100			100
Titres Crossject US, Inc	9			9
Dépôt de garantie	46		15	31
TOTAL	1 718	0	15	1 702

Le cours au 30 juin 2021 des titres en autocontrôle s'établit à 3.03 € contre 3.065 € au 31 décembre 2020.

e) Amortissements

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais de R&D	12 736	1 989		14 725
Brevets	20 004			20 004
Logiciels	176	6		182
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Constructions	722	88		810
Matériels et outillages industriels	4 823	241		5 064
Agencements	244	26		271
Matériels de Bureau	249	37		287
TOTAL	39 380	2 388	0	41 767

f) Dépréciation d'immobilisations financières

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciation des titres en autocontrôle	1 102	6	0	1 108

5. Stocks de matières premières et en cours de production

	30/06/2021	31/12/2020
Stocks de matières premières	1 688	1 152
Stocks d'en cours de production	1 452	1 320
TOTAL	3 140	2 472

6. Créances

a) Etat des créances de l'actif immobilisé

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dépôts de garantie	31		31

Au cours du 1^{er} semestre 2021, la société a récupéré une caution de 15 K€.

b) Etat des créances de l'actif circulant

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avance et acomptes	227	227	
Taxe sur la valeur ajoutée	447	447	
Débiteurs divers (1)	288	288	
Crédit d'impôt recherche (2)	1 134	962	172
Charges constatées d'avance	179	179	
Charges à répartir	350	194	156
TOTAL	2 626	2 297	328

(1) Débiteurs divers : Compte de la filiale USA.

(2) Dont 172 K€ dus par le fond de titrisation Predirec Innovation au titre des créances de CIR 2017 à 2019. L'encaissement est subordonné à la période de prescription fiscale et au résultat du fonds Predirec.

c) Provisions pour dépréciation

La provision comptabilisée correspond à la dépréciation calculée principalement sur les en cours de production stockés.

	30/06/2021	31/12/2020
Dépréciation Stocks mat. 1ère et en cours de production	1 350	946
TOTAL	1 350	946

7. Disponibilités

Ce poste comprend les comptes à termes, les soldes bancaires et le solde espèce du contrat de liquidité.

	30/06/2021	31/12/2020
Contrat de liquidité	154	144
Compte bancaires	9 050	6 382
CAT	0	1 750
Caisses	0	0
TOTAL	9 204	8 277

A noter que les comptes à terme se sont terminés courant du 1^{er} semestre. La société a opté pour le placement de ses excédents de trésorerie sur un compte rémunéré à 0.10%.

8. Charges constatées d'avance et charges à répartir

	30/06/2021	31/12/2020
Charges constatée d'avance	179	157

	30/06/2021	31/12/2020
Charges à répartir	350	371

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée.

Les charges à étaler correspondent aux frais liés à la mise en œuvre de la fiducie et à l'émission d'emprunt obligataire. Elles sont reprises au fur et à mesure de la conversion.

9. Capitaux propres

	Capitaux propres à l'ouverture	affectation résultat 2020	Conversion d'OC	Actions gratuites	Résultat au 30/06/21	Versement sub. Invest.	Capitaux propres 30/06/21
Capital	2 390		198				2 588
prime d'émission	7 210	-6 750	5 248				5 708
Réserve spéciale	0						0
Report a Nouveau	-886	-3 094					-3 980
Résultat	-9 844	9 844			-5 449		-5 449
Subvention d'investissement	0					701	701
Capitaux Propres	-1 130	0	5 446	0	-5 449	701	-432

A la date d'arrêté des comptes, 5 615 000 OC émises en décembre 2020 et avril 2021 ont été converties soit 5 446 M€ en apport de fonds propres.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, Crossject a perçu une subvention d'investissement de 716K€ correspondant à 50% de l'aide relative au plan de relance. Cette aide est versée au compte de résultat à l'avancement des dépenses d'investissement.

a) Composition du capital social

Le capital social est composé d'actions ordinaires.

Capital à l'ouverture	23 896 134
Conversion OC	1 978 465
Capital à la clôture	25 874 599

b) Instruments financiers dilutifs

i. BSA

Nombre de BSA	BSA (1)	BSA2 (2)	BSA3 (3)
Alexandre Patrick	138 026		173 500
Castano Xavière	25 922		52 050
Muller Bérénice	11 052		
Muller Timothée		10 000	
Scientex représentée par Mr Muller Timothée		10 000	121 450
Total	175 000	20 000	347 000
Prix de souscription unitaire	0,01 €	0,01 €	0,03 €

- (1) L'assemblée générale du 9 Juillet 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 175 000 bons de souscription au prix de 0,01 €. Chaque bon donne droit de souscrire 1,05 **(après préservation des droits des porteurs de bons)** action au prix de 0,99 €. Initialement la durée d'exercice était de 5 ans et les bons étaient incessibles. L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a porté le délai d'exercice à 10 ans et les bons sont devenus cessibles.
- (2) L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution 70 000 bons de souscription (BSA2) au prix de 0,01 €. L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a constaté la caducité de 13 000 de ces bons suite à la démission de ses fonctions de salarié d'un des bénéficiaires. Au cours des périodes précédente 37 000 bons ont été exercés. Chaque bon restant (20 000) donne droit de souscrire 1,05 action **(après préservation des droits des porteurs de bons)** au prix de 0.99€.
- (3) L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a émis 347 000 bons « BSA management 3 » au prix de 0,03 € conférant à chaque titulaire le droit de souscrire à 1,05 action ordinaire **(après préservation des droits des porteurs de bons)** au prix d'exercice de 2.77 €. La durée d'exercice est de 10 ans et les bons sont cessibles.

ii. BSAANE

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé, le 18 juin 2014, d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription d'un euro.

Au 30 juin 2021 il reste 35 000 BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1,05 action **(après préservation des droits des porteurs de bons)** de la société au prix de 10,16 €, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

iii. Augmentation de capital réservée

L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a décidé d'une augmentation de capital complémentaire réservée aux titulaires des 175 000 BSA (f.i) permettant de souscrire au maximum 32 727 actions au prix d'un euro. Le directoire a tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions le moment venu.

iv. Actions gratuites

Dans le cadre de l'autorisation consentie au directoire par l'Assemblée Générale du 31 mars 2016, celui-ci a désigné les bénéficiaires de 59 250 actions attribuées gratuitement sur un total de 60 000. La période d'acquisition débute à compter de la décision du Directoire d'attribuer des actions et venait à expiration sous réserve de la réalisation des conditions le :

- 1 septembre 2018 pour 21 000 actions
- 15 avril 2019 pour 20 250 actions
- 16 mai 2020 pour 18 000 actions

Un délai de conservation d'un an des actions attribuées gratuitement est prévu. Ces dernières seront librement cessibles à l'issue.

Au 31 décembre 2020, 56 500 actions gratuites avait été acquises et le programme est clos.

Dans le cadre de l'autorisation consentie au directoire par l'Assemblée Générale du 17 mai 2018, celui-ci a désigné les bénéficiaires de 150 000 actions attribuées gratuitement sur un total de 200 000.

La période d'acquisition débute à compter de la décision du Directoire d'attribuer des actions et viendra à expiration sous réserve de la réalisation des conditions le 21 avril 2022.

v. Obligations convertibles

La société a émis 5 402 063 obligations convertibles en compensation des obligations simples émises le 14 décembre 2020. Ces obligations convertibles dites « OC1223 » ont les mêmes caractéristiques que celles émises en décembre 2020 :

Chaque OC 1223 est émise à quatre-vingt-dix-sept pourcent (97 %) de sa valeur nominale, soit à un prix unitaire de quatre-vingt-dix-sept centimes (0,97 €)

- Les OC 1223 seront inscrites au nominatif et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Growth
- Les OC 1223 viendront à échéance, sauf cas d'exigibilité anticipée, trente-six mois après la Date d'Emission et seront remboursables en actions dans les termes et aux conditions décrites dans les Termes et Conditions des OC 1223
- En cas d'exigibilité anticipée résultant de la survenance d'un Cas de Défaut, les OC 1223 non encore converties seront remboursables en numéraire à 100 % de leur valeur nominale (majorée le cas échéant des intérêts et accessoires éventuellement dus)
- En cas d'atteinte du plafond de la Délégation à raison de l'émission d'actions ordinaires nouvelles issues de la conversion des OC 1223, les OC 1223 non encore converties seront caduques et leur montant sera acquis à l'émetteur
- Les OC 1223 ne porteront pas intérêts
- Les OC 1223 seront convertibles, en tout ou partie, à tout moment entre la date d'émission et la date de remboursement et donneront droit à son titulaire, en cas de conversion, à un nombre d'actions nouvelles égal à la valeur nominale d'une OC 1223 divisée par la valeur la plus basse entre :
 - [Quatre virgule cinquante (4,50)] correspondant à cent vingt-cinq pourcent (125 %)

- du cours moyen de l'Action à la date de la décision d'émission, et
- Quatre-vingt-dix-sept (97) % du plus petit CMPV pris parmi les quinze (15) dernières séances de bourse précédant la date de demande de conversion des OC 1223 par son titulaire, étant précisé que le montant ainsi obtenu sera arrondi à la deuxième décimale,
Etant précisé que le nombre d'Actions obtenu par la multiplication du nombre N par le nombre d'OC dont la conversion est demandée sera arrondi à la deuxième décimale, et que la parité de conversion fixée conformément au présent article devra respecter en tout état de cause les critères et seuils fixés par la Délégation.
 - Les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires à compter de la demande de conversion.

vi. Répartition du capital après dilution

L'exercice des BSA (f.i), des BSAANE (f.ii), l'augmentation de capital (f.iii), l'acquisition des actions gratuites (f.iv) les obligations convertibles (f.v), se traduiraient par la création de 2 668 679 actions. Le capital serait composé de 28 543 278 actions de € 0,1 de nominal.

c) Résultat par action

	Résultat net	Nombre d'actions		Résultat par action	
	de la période	Non Dilué	Dilué	Non Dilué	Dilué
30-juin-21	-5 450	25 874 599	28 543 278	-0,21 €	-0,19 €
31-déc-20	-9 844	23 896 134	26 543 911	-0,41 €	-0,37 €

10. Autres fonds propres - Avances conditionnées

Au 30 juin 2021 Crossject bénéficie d'avances conditionnées décrites au §3.

	30/06/2021	A 1 an au plus	A plus d'un an
Aide à la réindustrialisation (ARI) (1)	250		250
Avance PIAVE - EMERJECT (2)	6 457	400	6 057
Avance PIA3 - SAFE - Adrénaline (3)	210		210
Total des avances conditionnées	6 917	400	6 517

- (1) Remboursement en 20 versements trimestriels à compter de 02/2023
- (2) Programme d'investissements d'Avenir-Action-Projets industriels d'avenir « EMERJECT ». Appel à projets Générique accordé le 30 Octobre 2015.
Remboursement à compter du 31/12/2021 avec une 1^{ère} échéance de 400 K€ suivi de 3 échéances annuelles – Avenant 4 au contrat d'aide.
- (3) Avance PIA3 pour le projet Adrénaline. Remboursement à compter de mars 2023

11. Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	A la clôture
Provision pour charges (IDR)	182	77			259
Provision pour risque (1)	547	26			573
TOTAL	729	103	0	0	832

(1) Le 12 juin 2018, la société a reçu une assignation devant un tribunal de commerce en paiement d'une indemnité de fin de contrat et de diverses indemnités accessoires pour un montant total s'élevant à 1 455 K€. Les conclusions de l'avocat de la société ont été déposées lors de l'audience qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2020. Le jugement rendu le 24 février 2021 condamne partiellement la société Crossject à la somme de 530 K€.

La société, convaincue de son bon droit a interjeté appel de la décision. Par prudence, une provision pour risque du montant de la condamnation majorée d'une provision pour frais a été constituée au 31 Décembre 2020.

12. Echéance des dettes à la clôture

	30/06/2021	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires (1)	7 905	2 389	5 360	156
Emprunt Divers (note 13)	2 693	93	2 600	
Fournisseurs	2 212	2 212		
Dettes fiscales & sociales	1 083	1 083		
Autres dettes	21	21		
Dettes sur Immobilisations (2)	2 712	2 712		
TOTAL	16 626	8 510	7 960	156

(1) La société a opté pour le report et l'amortissement sur 4 ans de 4M€ sur 6M€ des échéances des Prêts Garantis par l'Etat, les 2M€ restant sont à échéance 31/12/2021.

(2) Les dettes sur immobilisation se décomposent :

Dettes sur le bâtiment : cf. §21.h 2 514 K€

Dettes sur achat d'équipement : 695 K€

13. Emprunts Divers

a) Caractéristique du financement

Crossject a contracté un financement de 2,6 M€ sous forme de Notes de droit anglais intégralement assuré par le fonds IdVectoR Science & Technology Investments (« IdVectoR »), un investisseur européen de long terme spécialisé dans le financement non dilutif des technologies avancées.

Les remboursements sont exclusivement indexés sur le chiffre d'affaires de Crossject avec pendant les deux premières années un plancher annuel de 285 K€. Ces remboursements sont un pourcentage à un chiffre du montant des ventes réalisées, décroissant avec le temps et variable selon le type de produit ou de prestation vendus. Selon les estimations du management, ce mécanisme de remboursement revient globalement à un faible pourcentage à un chiffre des revenus de Crossject sur la durée.

Du fait de cette structure de remboursement, l'investisseur prend le risque de ne pas être remboursé du montant apporté de 2,6 M€ si les ventes de la société venaient à être insuffisantes.

En contrepartie, il pourrait percevoir au total sur la durée un montant significativement supérieur au montant apporté de 2,6 M€ en cas de succès commercial de Crossject.

Le financement est éventuellement remboursable par anticipation par Crossject, ou à la demande de l'investisseur en cas de changement de contrôle ou dans les cas habituels pour un financement (changement de circonstance juridique rendant illégale la poursuite du contrat, cas de défaut). Le montant à rembourser serait alors fixé à un multiple du montant investi, variable selon la période et le cas de remboursement anticipé, et diminué des montants déjà remboursés. Ce multiple va de un à quatre fois le montant investi, les multiples les plus élevés trouvant à s'appliquer dans les scénarios de succès commerciaux qui sont aussi a priori les plus favorables pour les actionnaires.

b) Garantie du financement

Le Financement est garanti par une Fiducie créée à cet effet et dénommée « Crossject Industrial Property » et est gérée par un fiduciaire français (société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers). Crossject a apporté à la fiducie des actifs de propriété industrielle et intellectuelle portant sur un portefeuille de brevets concernant le dispositif d'injection et la marque ZENEO®. Crossject gèrera et exploitera ce portefeuille à travers une licence qui lui est consentie. Même dans l'hypothèse où la sûreté viendrait à être réalisée, Crossject conservera tous les contrats commerciaux en cours avec ses clients ainsi que des droits exclusifs sur les domaines thérapeutiques pour lesquels les actifs de propriété intellectuelle sont actuellement exploités, jusqu'à la fin ou la résiliation de cette licence. Ainsi, Crossject poursuivra les contrats en cours et le développement de son activité.

Les actifs transférés en fiducie avaient une valeur comptable en coût historique égale à zéro dans les comptes de Crossject.

14. Charges à payer

	30/06/2021	31/12/2020
Fournisseurs factures non parvenues	561	401
Congés payés	272	302
Provisions pour primes & intéressement	227	168
Charges sociales sur congés payés et primes	210	204
Provision taxe sur salaires	47	53
TOTAL	1 317	1 127

15. Produits constatés d'avance

	30/06/2021	31/12/2020
Subvention PIA3 reçue d'avance	42	109

16. Produits d'exploitation

a) Production immobilisée

La production immobilisée comptabilisée au cours de la période s'élève à 2 482 K€.

b) Subventions

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Subvention d'Aides à l'embauche	44		0
Subventions projet	67	30	30
TOTAL	111	30	30

Crossject a reçu en 2020, une subvention du PIA3 pour son projet Adrénaline de 140 K€. Cette subvention est versée au compte de résultat à l'avancement du projet.

c) Reprise de provisions et Transfert de charges

	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
reprise de provisions sur amortissements		91	91
Transfert de charge d'exploitation	25	63	34
Chômage partiel			123
Avantage en nature	14	29	15
TOTAL	39	183	263

Les transferts de charges d'exploitation correspondent principalement aux IJSS Brutes (subrogation mise en place courant 2019).

Les avantages en nature correspondent essentiellement à des avantages liés à l'utilisation de véhicules.

17. Résultat financier

	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Produits net du contrat de liquidité	10	33	19
reprise de provision titre en autocontrôle	-5	115	47
Gains de change net	-1	2	
Produits de placement	3		
Intérêts sur emprunt	-15	-33	-17
intérêts emprunt divers (note 13)	-146	-274	-143
Frais financiers/Préfinancement CIR et immos	-90	-92	-86
TOTAL	-244	-249	-180

18. Résultat exceptionnel

	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Produits exceptionnels sur ex. Antérieurs	50	59	60
Quote part sub. Investissement (1)	15		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-4	-78	-70
Provision pour litige	-26	-547	
TOTAL	35	-566	-10

(1) Quote part de la subvention d'investissement relative au plan de relance.

19. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant au CIR de la période s'élève à 962 K€.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 105 013 K€ au 31 décembre 2020. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

20. Engagements reçus

a) **Contrat de licence ZENEO® Méthotrexate Chine**

Le contrat, signé le 30 août 2015, prévoit le paiement d'une rémunération de 3 M€ à la date d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché en Chine. Aucun versement n'a été reçu.

Au 30 juin 2021, la société n'a reçu aucun autre engagement.

b) **Contrat de licence ZENEO® Midazolam Allemagne**

En juin 2019, la société a signé un accord qui porte principalement sur la licence, la distribution et la promotion, pour une durée de 10 ans à partir du lancement commercial, sauf à ce que Crossject ou DESITIN n'exerce certaines clauses de retrait, par exemple si le minimum de ventes n'a pas été atteint ou si certaines échéances de développement n'ont pas été respectées.

DESTITIN a versé 0,5 M€ à la signature et versera à Crossject 1 M€ à la survenance de deux jalons de développement attendus dont un est attendu d'ici la fin de l'exercice 2021 (d'un montant de 0,5 M€ chacun), et l'autre au cours du 1^{er} semestre 2022 et 1 M€ à l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché.

c) **Contrat ZENEO® Hydrocortisone**

En juin 2021, Crossject a signé un accord exclusif de licence, distribution et promotion aux Etats-Unis et au Canada avec la société Eton Pharmaceuticals.

L'accord prévoit jusqu'à l'octroi des autorisations de mise sur le marché : le versement de 5 M\$ au franchissement de jalons de développement et réglementaires. A la signature de l'accord, 0.5 M\$ ont été versés et 0.5 M\$ ont été mis sous séquestre et seront débloqués à la libération des lots techniques. Le versement des autres jalons est attendu au cours des 3 prochaines années.

Par la suite, Crossject obtiendra le versement d'un prix d'approvisionnement pour chaque ZENEO®

Hydrocortisone vendu à Eton et 10% de redevances sur la base des ventes nettes à Eton et jusqu'à 6 M\$ versés en fonction des jalons commerciaux déclenchés par 3 seuils de ventes nettes annuels d'Eton.

21. Engagements donnés

a) Sofigexi

Selon le protocole d'accord du 29 septembre 2011 (remplaçant celui du 31 mars 2008), Sofigexi doit percevoir une redevance de 2% du chiffre d'affaires à partir de l'année suivant l'année où Crossject cumule 15 M€ de ventes de dispositifs, redevance plafonnée à 17 M€. A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

b) Schott AG

Selon l'accord commercial signé le 23 décembre 2013, Crossject devra verser à Schott AG, à la commercialisation du dispositif ZENEO® et jusqu'en 2023, une redevance de 10% du prix d'achat brut des tubes en verre trempé pour l'utilisation non exclusive des brevets DE 10 2004 037 491 B4, US 7 805 962 B2 et IT 1366512 dans la limite de 5M€.

c) Contrat de licence ZENEO® Adrénaline

Crossject a racheté les droits de développement et de commercialisation de ZENEO® Adrénaline, sans contrepartie numéraire à la signature avec versement de royalties calculées sur la base d'un pourcentage à un chiffre des ventes du produit par Crossject. A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

d) Contrat de licence ZENEO® Midazolam Allemagne

Dans le cadre du contrat décrit au § 20.c, Crossject s'est engagé à vendre à DESITIN les produits sur la base d'un pourcentage du prix de vente net appliqué par DESITIN aux grossistes. Ce pourcentage est situé dans la partie moyenne de la fourchette à deux chiffres, avec un prix unitaire plancher.

e) Contrat de distribution et de promotion ZENEO® Hydrocortisone USA/Canada

Crossject a accordé le 15 juin 2021 une licence exclusive à ETON Pharmaceuticals pour son produit ZENEO® Hydrocortisone sur les territoires US et Canada.

f) Indemnités

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, Mr Patrick Alexandre percevra une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

g) Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

Le remboursement des Avances Récupérables tient compte d'un taux d'actualisation annuel de 1.17% (modalités décrites ci-dessous) :

31/12/21 :	400 K€
31/12/22 :	2 240 K€
31/12/23 :	2 240 K€
31/12/24 :	1 848 K€

Modalité du calcul d'actualisation :

Les montants $M(m)$ des versements de l'avance et des versements du remboursement survenus le mois (m) sont ainsi ramenés aux conditions économiques du mois (m_0) de signature du contrat selon le calcul suivant :

$M(m_0)=M(m)(1.0XX)^{(-n/12)}$ XX = taux d'actualisation et n le nombre de mois écoulés entre (m_0) et (m).

En cas d'échec technique ou commercial, le remboursement de cette aide ne sera pas exigible.

A compter du dernier remboursement selon l'échéancier ci-dessus, et dès que le chiffre d'affaires et/ou le montant des revenus HT cumulés générés par l'exploitation des produits et services résultants des investissements et/ou intégrant les développements réalisés dans le cadre du projet, sera supérieur ou égal à 40 000 000 € (quarante millions d'euros), la société devra verser pendant 5 ans (cinq ans) un intéressement de 1,5% (un virgule cinq pour cent) desdits chiffres d'affaires ou revenus annuels HT. Ce remboursement complémentaire est plafonné à 4 000 000 € (quatre millions d'euros).

Le cas échéant et dans la limite du montant des aides récupérables effectivement versées, la société devra verser :

- 45% (quarante-cinq pour cent) des produits hors taxes générés par la cession de titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisés dans le cadre du projet.
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle issus du projet perçus au cours de l'année calendaire précédente.

En tout état de cause,

- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le remboursement complémentaire est limitée à 15 ans (quinze ans) à compter de la première échéance du remboursement forfaitaire
- Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans (dix ans) à compter du dernier versement de l'aide, le présent contrat sera résilié de plein droit sans autre formalité et la société sera déliée de toute obligation de paiement de retours financiers.

h) Acquisition d'un site industriel

Par acte notarié en date du 25 novembre 2015, la société a acquis un immeuble à construire livré en 2016 pour un prix forfaitaire définitif non révisable et non actualisable de 3 774 000 € HT (Trois millions sept cents soixante-quatorze mille euros) payable selon le calendrier ci-après :

Versé en 2015	234 000
Versé en 2016	306 000
Versé en 2017	720 000
Versement prévu 2018*	1 347 000
Versement prévu 2019*	1 167 000
Total	3 774 000

*Cf. événements postérieurs à la clôture.

Au 30 juin 2021, il reste à verser la somme de 2.514 M€.

i) Nantissement

En garantie du prêt de 1 M€ accordé en 2018 par la caisse d'Épargne, la société a donné un nantissement sur son portefeuille de brevets attachés au dispositif d'injection à hauteur de 624 000 €.

22. Parties liées

a) Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

b) Transactions avec les parties liées

Aucune transaction n'a eu lieu au 30 juin 2021.

23. Effectifs de clôture

Au 30 juin 2021, la société employait 102 personnes.

24. Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales & participations détenues à plus de 50%

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
CROSSJECT PHARMA	100 k€	-33 k€	100	100 k€	100 k€	0	- 6 k€
Crossject US inc (C/O ORCOM KVB – 50 Milk St, 16 th Floor- Boston, MA, 02109)	9 k€		100	9k€	9k€		

La société ne détient aucune autre filiale ou participations.

25. Comptes consolidés

Ne dépassant pas 2 des 3 seuils fixés par l'art. R233-17 (effectif inférieur à 250 salariés et chiffre d'affaires annuel inférieur à 48 M€), et en application de l'art R233-15 du Code de commerce, Crossject est exempté de l'établissement de comptes consolidés.

26. Évènements postérieurs à la clôture de la période

En juillet 2021, la société a :

- Demandé le préfinancement de son CIR 2021 auprès de Neftys pour un montant de 1M€, l'arrivée des fonds est prévue sur le dernier trimestre.
- Pris en location un local à usage industriel juxtaposant la bâtiment industriel principal rue des Vernottes.
- Répondu en juillet 2021, à l'appel d'offre de la Barda.

La société a opté pour le report d'un an et l'amortissement sur 4 ans des 2 M€ restant des échéances des Prêts Garantis par l'Etat.

La société a acquis, le 6 octobre 2021, le bâtiment principal, rue des Vernottes, sur le site d'Arc les Gray pour la somme de 130 K€.

Le 19 septembre 2021, la société Crossject (acquéreur) et la société civile Mazen Sully (vendeur) ont convenu par acte notarié de modifier l'échéancier de paiement de la manière suivante :

Échéances en K€	Montant
le 19/09/2021	187.5
Au plus tard le 30/11/21	187.5
2022 (par versement trimestriel)	375.0
2023	441.0
2024	441.0
2025	441.0
2026	441.0
TOTAL	2 514.0

La société est redevable d'une indemnité pour le non-respect des conditions initiales du contrat à verser selon les modalités suivantes :

- 25K€ à la signature de l'acte le 19/09/21
- 25K€ au plus tard le 30/11/21
- 65K€ au plus tard le 31/03/2022
- 65K€ au plus tard le 31/03/2023